

CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2017

L'an 2017, le 04 juillet à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Christophe LEBRETON, conseiller délégué, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DABO, Aurélie FERRE, Michel OUAIRY.

Absents : Anne GUILLET (pouvoir à Lydia BEATRIX), Nathalie GENEIX (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Angélique DELANOU, Fabrice ETIE, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE.

Secrétaire de séance : Christian Priou

► Présentation Projet PLU par Ludovic Bouchereau

Les prochaines étapes de la révision générale du PLU :

- Arrêt du PLU (= fin des études)
- Demande d'avis aux PPA (personnes publiques associées)
- Enquête publique en mairie

Suite à une rencontre avec les représentants de l'état semaine 26, Mr Bouchereau présente les 3 points suivants :

1/ Prise en compte des risques miniers : la DDTM conseille de mettre les zones concernées en zones inconstructibles.

La Guignadière, la Rivière et la Piverdière ne posent pas de problème car en cohérence avec le projet de PLU élaboré.

La Guibretière : village avec un enjeu fort, le secteur Ah doit être réduit dans les zones avec risque minier. Il sera maintenu un secteur Ah au niveau du Roscuët. Pour information, en zone, A, la reconstruction à l'identique est possible suite à un sinistre par exemple. Dans la zone « orange » où le risque minier a été décelé, les abris de jardins non soumis à autorisation d'urbanisme seront autorisés.

2/ STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limité) : pour que ces zones soient acceptées, il faut démontrer leur caractère spécial et qu'il n'y a pas d'extension urbaine des hameaux. Les STECAL du projet du PLU :

La Justière : 1 Ah

La Plonnière : 4 Ah

Le Roscuët : 1 Ah

La Gapaillère : La DDTM est réticente à ce projet de zonage car il ne respecte pas le schéma de cohérence territorial (SCOT). En effet, il apparaît trop d'extension de la zone Ah, et une zone humide non confirmée mis en Ah. L'argument évoqué pour augmenter la zone Ah de la Gapaillère : La Guibretière ne peut plus bénéficier de zones Ah complémentaires.

Mr Bouchereau explique que la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) pourrait émettre un avis défavorable pour ce secteur. L'avis de l'état qui suit, pourrait être défavorable sur tout le PLU => risqué.

3/ En zone A, le règlement prévoit des annexes de 50m² mais l'état recommande 40m².

Le conseil doit se prononcer rapidement sur les différents points afin d'arrêter le PLU à la séance de septembre.

Le risque d'avis défavorable est trop grand pour deux parcelles.

Proposition : Réduire la zone Ah de la Gapaillère sur le modèle élaboré en juin 2016 et autoriser les annexes de 40m².

Le maire demande l'avis des conseillers présents :

2 abstentions

1 contre

10 Pour

La présentation PLU se termine à 21h30.

► APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 9 mai 2017

Lydia B. fait remarquer qu'il n'est pas précisé pour l'installation de la borne SYDEGO que la commission qui irait sur place prenait la décision finale.

Arnaud P. fait remarquer que pour la subvention New Rancard, une précision doit être apportée : « La commission culture a décidé de ne pas donner suite mais propose un accord de principe sur la prise en charge par la Mairie des frais des techniciens ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Suite à la mise à jour du règlement du restaurant scolaire, il s'avère qu'il existe un tarif préférentiel :

« Pour les familles de 3 enfants et plus déjeunant tous les jours au restaurant scolaire, une réduction sera appliquée. Un repas gratuit pour 12 repas payés. »

Cette phrase n'apparaît pas dans la délibération n° 16-83 du 6 décembre 2016. Il convient de faire une délibération complémentaire pour appliquer ce tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_38-DE

Réf : 2017-39

Convention Occupation du plan d'eau par le département

Le département de Loire-Atlantique a planifié un stage multisport au plan d'eau du 16 au 18 août 2017 (Parkour / Paddle / Course d'orientation) : l'animation sportive départementale organise le stage avec l'association Addan (art du déplacement academy de Nantes).

Le Maire précise que l'association qui gère le plan d'eau a été prévenue le 26 juin 2017 par mail.

Le Maire présente le projet de convention et demande l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_39-DE

Réf : 2017-40

Projet de réhabilitation de la déchèterie de l'Aufraine à Riaillé

La COMPA doit procéder à la réhabilitation de la déchetterie de l'Aufraine à Riaillé, ces travaux sont soumis à une consultation du public (du 22/06 au 20/07/2017 en mairie de Riaillé). L'avis des conseils municipaux des communes suivantes : Riaillé, Trans sur Erdre et Teillé est sollicité au sujet de la demande d'enregistrement. Il est précisé que les travaux sont financés par le budget principal de la COMPA.

Le Maire présente le plan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de réhabilitation de la déchèterie de l'Aufraine à Riaillé.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_40-DE

Réf : 2017-41

Recensement de la population 2018

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Maire propose de désigner LYDIE FORGET (qui a déjà réalisé plusieurs recensements), agent titulaire comme coordonnateur d'enquête, celui-ci est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_41-DE

Réf : 2017-42

Temps partiel sur autorisation

Le Temps partiel sur autorisation n'est pas instauré pour les agents de la commune à ce jour. Le comité technique du CDG44 a émis un avis favorable sur les modalités suivantes :

-Le temps partiel est organisé dans le cadre hebdomadaire,

-Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas entre 50 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein,

-Le délai pour formuler une demande est de 1 mois avant le début de la période souhaitée (pour la première demande),

-La durée des autorisations est fixée à 1 an. Le renouvellement se fait, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

-Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :

- à la demande des intéressés dans un délai de 2 mois avant la date de modification souhaitée,

- à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie.

-Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 6 mois,

-La réintégration à temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Elle peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale,

-L'autorisation sera suspendue pendant les périodes de formation professionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_42-DE

Réf : 2017-43

Taux de promotion – Avancement de grade

Vu l'avis du comité technique du 12 juin 2017,

M. le maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

1. D'adopter un ratio unique pour tous les grades : 100 % pour tous les grades.
2. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_43-DE

Réf : 2017-44

PLU de Mésanger – demande d'avis sur la modification simplifiée n°1

La commune de Mésanger a engagé une modification simplifiée n°1 du PLU concernant la modification du règlement écrit, en secteur 1AUh pour permettre la réalisation des prochaines tranches de la ZAC de la cour du bois (entre le bourg et la salle du Phoenix). La Modification porte sur l'article 6 relatif au recul minimum des constructions.

La commune de Mésanger interroge Teillé sur ses éventuelles observations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'a pas d'observations particulières concernant la modification simplifiée n°1 du PLU de Mésanger.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_44-DE

Réf : 2017-45

Contrat SEGILOG – Logiciels Mairie

Ce contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels et la fourniture par SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement.

Le montant de la rémunération, pour 1 an, se décompose en deux volets :

Une part investissement : 4 298.40€ TTC « Cession du droit d'utilisation »

Une part fonctionnement : 477.60€ TTC « Maintenance et formation »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce contrat.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_45-DE

Réf : 2017-46

Prime à la capture de nuisibles aquatiques

En janvier 2017, la COMPA invitait toutes les communes du territoire à augmenter la prime à la capture, dite prime à la queue. Il est rappelé que depuis 2016, la prime attribuée par la commune de Teillé est de 2.5€.

Le maire propose d'augmenter de 50 centimes, soit un montant de 3€ par ragondins capturés à compter du 1er aout 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de revaloriser le montant de la queue de ragondins à 3€ à compter du 1er aout 2017.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_46-DE

Réf : 2017-47

Réseau électrique le Roscuët

-Considérant la demande de viabilisation des réseaux électrique et téléphonique de Mr PELLERIN au Roscuët,

-Considérant la proposition de participation financière du Sydela de 2 360 € HT pour ces travaux dont Extension du réseau électrique : 1 560€

Extension du réseau téléphonique : 800€

-Considérant que Monsieur PELLERIN a donné son accord pour la prise en charge de l'intégralité de la participation financière ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- SOLLICITE l'intervention du Sydela pour réaliser les travaux correspondants,

- DECIDE de mettre à la charge du demandeur la participation financière ci-dessus indiquée.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_47-DE

Réf : 2017-48

Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Le Lave-Vaisselle du restaurant scolaire doit être remplacé, cette dépense d'un montant de 4 384.51€, n'était pas prévue au budget. Le Maire propose la DM suivante afin d'honorer la facture :

DM 2 - Lave Vaisselle RS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 400.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 400.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 400.00 €
D-2188-106 : Matériel-Mobilier-Mairie-SRS-SP-Bibliothèque	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	4 400.00 €
Total Général		4 400.00 €		4 400.00 €

Lydia Béatrix demande à préparer un plan d'investissement annuel avec une réserve de 5 000€ pour les imprévus. Le Lave-vaisselle peut-il être utilisé par les particuliers lors des locations de salles ?

Réponse : il est vrai qu'un plan d'investissement est recommandé ; le lave-vaisselle n'est pas mis à disposition des locataires pour éviter les dégradations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_48-DE

Réf : 2017-49

Budget Commerces : montant du loyer Café-restaurant

Le Maire donne lecture du courrier de Valérie Barbaud, gérante du Café-restaurant « Aux 4 saisons ».

Face aux difficultés financières de l'établissement et conscient que le maintien de ce commerce est nécessaire pour la vie du bourg, le maire propose de réduire de 50 % les loyers de l'année 2017.

Pour information : le loyer HT est de 640.11€ par mois soit 7 681.32€ HT par an.

Considérant que les loyers « complets » de Janvier à Juin 2017 ont déjà été facturés. Les titres de loyers des 6 derniers mois de l'année 2017 ne seront pas émis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise le maire à faire le nécessaire.

Reçu en Préfecture le 07/07/2017

N° identifiant unique : 044-214402026-20170704-2017_49-DE

Aménagement du bourg :

La liste des habitants pour la concertation a été établie le 30 juin 2017 et sera communiquée prochainement à la commission. Le bureau d'étude fait actuellement des passages dans le bourg. Les dates à retenir :

mercredi 12 juillet 2017	18h30	Commission Bourg : avancement diagnostic
jeudi 20 juillet 2017	19h	Commission Bourg : atelier participatif avec le panel « Habitants »

jeudi 14 septembre 2017	18h30	Commission Bourg : présentation finale du diagnostic et synthèse des enjeux / Rencontre avec directeurs d'école
-------------------------	-------	---

Commerce Proxi

Le permis de construire est réceptionné. La commission de sécurité a émis un avis favorable. Les travaux devraient débuter mi-septembre en plusieurs tranches. La livraison du nouveau fournil est prévue première semaine de décembre. L'appel d'offre « travaux » comprenant 9 lots est en cours, la date limite de remise des plis est le 17/07/2017 à 12h00. La Commission d'appel d'offres se réunira le 18/07/2017 à 18h30 en mairie.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

a) Commission culturelle – Arnaud Pageaud :

Festival ce soir je sors mes parents : projet participatif en juillet 2017 sur Teillé distribution de boîtes dans le bourg pour récolter les recettes (voir flyer). 2 spectacles à Teillé en octobre 2017.

Rencontre avec les associations le 23/06/2017 :

Guinguette de l'Erdre – 24/09/2017 : le bar devrait être tenu par l'APE et Polygames – renvoi d'un mail aux associations qui étaient absentes à la réunion. Relance auprès de Michel Monnier pour les producteurs locaux

Centenaire 14-18 : Commémoration en novembre à Teillé, événements et animations fin septembre jusqu'en novembre (expositions, arbre à fil => voir avec Fabrice).

Fête des associations : report en 2019 lors de l'inauguration du bourg si cela est possible.

1001 visages (projet avec le Grand T et la COMPA) : en lien avec Claudie TOUBLANC, intervenante musique dans les écoles, organisation de 25h d'ateliers. Restitution fin mai 2018.

Illuminasons : contact avec Michel Huard.

New Rancard : réaménagement du bar à planifier en septembre.

Terrain de foot : nouvelle expertise des vestiaires en juin dernier.

Salle d'activités : acter un projet en septembre.

Cabine à livre : bientôt au plan d'eau pour l'été.

Résidence du Chiffon rouge au théâtre pour 15 jours.

b) Communication – Catherine Rouil :

Nouvelle Maquette Teillé Actualités ? En cours d'élaboration pour être en conformité avec le Teillé Panorama. Mettre une information chaque mois sur « Combien ça coute ? ».

Mise à jour des mails des associations ? À chaque réunion, il est demandé aux associations de mettre à jour leurs coordonnées.

c) Tourisme – Christian Priou :

Le projet de chemin de randonnée qui relie le plan d'eau et le parc des sculptures est toujours en cours.

Rencontre avec l'office du tourisme de la COMPA (15 juin 2017) : aire de camping-car projet cohérent.

a) Enfance jeunesse – Jérôme Squelard

TAP 2017-2018 : 106 enfants inscrits soit 9 animateurs.

Formation extincteur fin aout.

Conseil communal des jeunes : début septembre.

Skate parc : demande de subvention en cours à la COMPA

Economat restaurant scolaire (RS) : arrêté à la fin de l'année de la prestation de Restoria. Le personnel va être formé : élaboration des menus, logiciel, stage dans un autre restaurant scolaire à Couffé. L'objectif est de faire appel à des producteurs et commerces locaux, et d'améliorer la qualité des repas. Les agents du RS sont très motivés. Eli est d'accord pour réduire son espace, en effet, les agents du RS auront besoin d'un bureau à proximité.

SIVOM : nouveau responsable Enfance Jeunesse : Jason Thezenas.

b) Voirie – Joseph Testard : RAS

Enduits d'usure : 3^{ème} semaine de juillet ou en aout par la société Landais.

Extension du réseau d'eau potable à venir à la Baluère, les travaux de voirie sont donc en attente.

20 000€ étaient prévus au budget pour la rue des Rochettes mais elle a été refaite gratuitement par Eiffage. Il était envisagé de refaire des investissements aux linières mais ce sera des dépenses de fonctionnement. Aussi, des devis sont en cours pour faire les finitions de la rue des Eglantines.

Changement des canalisations d'eau potable du bourg : dernier trimestre 2017.

Commission Déchets COMPA : les ordures ménagères ont diminuées de 2008 à 2016 alors que les déchèteries ont un tonnage de récupération en hausse. Le nombre de levées a baissé depuis la mise en place de la redevance incitative.

Point COMPA à chaque conseil pour transmettre les informations.

a) Bâtiments - Commerces

1. Informations et courriers et questions divers

Installation classée : en mars dernier, le conseil avait émis un avis favorable au sujet de la demande du GAEC des Pounaires

(Pouillé les coteaux) pour l'enregistrement d'un élevage de 200 vaches laitières en préfecture.
Le Maire informe l'assemblée que le préfet de Loire-Atlantique a pris un arrêté d'enregistrement (joint au dossier) relatif à cette exploitation.

Déplacement du transformateur : dossier en cours depuis plusieurs années pour obtenir une prise en charge des frais par 3 entités : SYDELA, ENEDIS et la commune pour 18 665€ TTC chacune. Ce montant sera intégré dans les travaux du bourg. Rendez-vous entre le maire et un technicien ENEDIS le 18/07/2017. Les travaux devraient débutés en septembre pour le passage des câbles. Le déplacement du transformateur interviendra début 2018.
+ Lecture du courrier de Michel Gautier défavorable à la pose du transformateur auprès de son habitation. Une réponse lui sera apportée.

Risque Miniers : 3 maisons de la Guibretière ont un risque plus élevé que les autres. Une réunion d'information pour ce village est organisée le 17/07/2017 à 19h en mairie avec la commission Urba / PLU.

Démission d'un conseiller : Mme Angélique Delanou a adressé une lettre de démission de conseillère municipale.

FDGDON44 : proposition pour conventionner pour la lutte contre les frelons asiatiques, objectif : garantir tarifs fixes. Il serait envisagé de participer à hauteur de 50% . Il est proposé de se renseigner auprès d'autres communes pour connaître les pratiques sur le pays d'Ancenis.

Mutuelle communale : ce dossier est actuellement en étude à la COMPA, et pourrait regrouper plusieurs communes.

Départ d'Aurore Chérel de la Halte-Garderie
09/09/2017 : Tennis de table – tournoi annuel.
Remerciement Troupe du Chiffon Rouge pour l'accueil au théâtre.
Invitation prise d'armes le 14 juillet 2017

2. Calendrier :

Date	Horaire	Réunion
mercredi 5 juillet 2017	19h	Commission tourisme
mercredi 12 juillet 2017	18h30	Commission Bourg : avancement diagnostic
mardi 18 juillet 2017	18h30	CAO : ouverture des plis travaux Commerce
jeudi 20 juillet 2017	19h	Commission Bourg : atelier participatif
jeudi 14 septembre 2017	18h30	Commission Bourg : présentation finale du diagnostic et synthèse des enjeux

La séance est levée à 23h20


GUIHARD André



PRIOU Christian



LIRONDIERE Florent

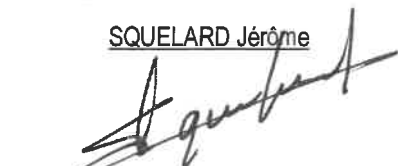


JAUNASSE Christelle

Absente



SQUELARD Jérôme



GUILLET Anne

Pouvoir à L. Béatrix

BEATRIX Lydia



TESTARD Joseph



ROUIL Catherine

LEBRETON Christophe



GENEIX Nathalie

Pouvoir à A. Pageaud

DELANOU Angélique

Absente

ETIE Fabrice

Absent

Marie-Paule BLANLOEIL

PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle

Absente

FERRE Aurélie



QUAIRY Michel

